



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 75978

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation particulière des travailleurs handicapés travaillant dans les ateliers protégés. Il s'étonne du fait qu'il leur soit demandé le même nombre de trimestres pour accéder à la retraite qu'à des personnes valides. Alors qu'il est acquis que certaines catégories professionnelles peuvent faire valoir leurs droits à la retraite à cinquante-cinq ans, les travailleurs handicapés en « milieu protégé » doivent travailler cent soixante trimestres pour avoir droit à la retraite sans abattement. Il lui demande s'il envisage des mesures pour remédier à cet état de fait et d'étudier la possibilité d'abaisser l'âge de la retraite pour les personnes handicapées travaillant dans les ateliers protégés.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75978

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé, famille et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2460